

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER (676) - (N° 763)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 46

présenté par
M. Masségia

à l'amendement n° 35 de M. Thierry

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« moins-disants »

les mots :

« moins exigeants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.